

Modèle SE2388 / SE2372

Cette paire de lunettes de protection respecte la Réglementation européenne (UE) 2016/425 et la Norme européenne EN 166:2001 – Protection individuelle de l'œil – spécification.

UTILISATION

Vous devez toujours vérifier auprès de votre responsable ou agent de sécurité pour confirmer que la protection offerte par cette paire de lunettes donne une protection adéquate pour votre environnement de travail. Ces lunettes offrent une protection contre les particules à haute vitesse et à énergie d'impact faible. Elles sont de classe 1 optique et peuvent être portées toute la journée dans un environnement de travail normal.

AVERTISSEMENT

- > Cette paire de lunettes n'offre aucune protection contre les rayonnements IR et ne doit donc pas être utilisée comme protection primaire dans des environnements où sont présents des niveaux de rayonnement IR dangereux, par exemple, là où sont réalisées des opérations de soudure ou de moulage de métal en fusion.
- > Bien que ces lunettes offrent une protection UV adéquate contre les radiations UV solaires, elles ne doivent pas être utilisées dans des environnements où il y a présence de niveaux dangereux de rayonnement UV, comme dans les opérations de séchage UV.
- > Vérifiez les lunettes régulièrement pour les éraflures, les piqûres ou tout autre dommage notable au niveau des verres. Les éraflures, les piqûres ou autres dommages au niveau des verres peuvent sérieusement réduire le niveau de protection contre les chocs offert par le produit. Un tel produit doit être immédiatement jeté et remplacé.
- > Aucune pièce de ces lunettes n'est remplaçable ni interchangeable.
 - Si une pièce de ces lunettes est jugée impropre à l'utilisation alors l'ensemble du produit doit être jeté.
 - Si les symboles S, F, B et A ne sont pas communs aux deux oculaires et à la monture, alors le niveau inférieur doit être affecté à l'ensemble des lunettes. Les oculaires des lunettes avec un marquage S ne doivent pas être utilisés quand il y a un risque prévisible de particules volantes durs ou pointues présentes.
- > Si une protection contre les particules à grande vitesse et à des températures extrêmes (-5°C ou +55°C) est nécessaire, alors la protection oculaire choisie doit être marquée de la lettre T immédiatement après la lettre d'impact, c.-à-d. FT, BT, ou AT. Si la lettre d'impact n'est pas suivie de la lettre T, alors la protection oculaire ne doit pas être utilisée contre des particules à grande vitesse à température ambiante. Cette paire de lunettes ne doit être utilisée qu'à la température ambiante.

MARQUAGE DU PRODUIT.

Le produit est marqué au niveau des verres, pour indiquer la performance du produit et les champs d'utilisation appropriés.

Marquage des verres	Verres transparents : CE 2.1.2 PT 1 F – EN 166 F Verres gris : CE 5-3.1 PT 1 F – EN 166 F Verres I/E (intérieur / extérieur) : CE 5-1.7 PT 1 F – EN 166 F Ambre : CE 2-1.2 PT 1F – EN 166F
CE	Logo CE
2-1.2	Filter UV
5-3.1, 5-1.7	Filter contre l'éblouissement solaire
PT ou 	Identification du fabricant
1	Classe optique
F	L'oculaire résiste aux particules à haute vitesse et faible énergie d'impact
EN166	Numéro de la norme
SE2327/SE2388	N° modèle
23511 TAIWAN	Code postal et pays du fabricant

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES :

1. Ce produit n'est fourni avec aucun accessoire.
2. Il est conseillé de conserver ces lunettes dans un sac de protection ou dans la boîte lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
3. La durée de vie maximale du produit est de 2 ans.
4. Il est conseillé de ne pas porter ces lunettes par dessus une monture correctrice prescrite, car il est possible que l'impact se transmette à la monture prescrite, créant ainsi un danger pour le porteur.
5. Bien que le matériau utilisé dans la construction de ce produit ait été jugé hypoallergénique, il reste possible qu'il ait une réaction allergique ressentie par les personnes sensibles.
L'utilisateur doit vérifier une telle réaction et cesser d'utiliser le produit le cas échéant.

MATIÈRE :

SE2327 : PC avec branches TPR, verres PC
SE2388 : PC avec branches TPPE, verres PC

STOCKAGE :

Les lunettes doivent être conservées à une température supérieure à 5°C et inférieure à 40°C avec une humidité relative inférieure à 90%. Les lunettes doivent être tenues à l'écart des solvants et des vapeurs de solvants ainsi que de tous matériaux corrosifs, car ils peuvent sérieusement réduire la protection à l'impact fournie par les lunettes.

NETTOYAGE

Ces lunettes peuvent être nettoyées avec de l'eau chaude et du savon ou si nécessaire désinfectées avec une lampe UV ou nettoyées avec un désinfectant domestique ordinaire. Bien que les verres aient un revêtement dur qui offre un certain niveau de résistance à la rayure, ils ne sont pas à l'épreuve des rayures et il est recommandé d'essuyer les verres au minimum et de ne le faire qu'avec un chiffon doux non abrasif.

Fabricant :

Pan Taiwan Enterprise Co., Ltd.
16F-1, No. 16, Jian Ba Rd., Chung Ho Dist., New Taipei City, Taiwan 23511

Ce modèle est certifié par :

SAI Global Assurance Services Ltd.
Partis House, Ground Floor, Davy Avenue
Knowlhill, Milton Keynes MK5 8HJ, Royaume-Uni
Organisme Notifié : 2056

Document de conformité UE et évaluation des risques:

SE2327: <https://bit.ly/2yn00Aj>



SE2388: <https://bit.ly/2J406my>

